



00076

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 16 JANVIER 2017**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – « Concertation sur le projet des terrasses de la Presqu'île » - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Le conseil territorial peut interroger le Maire de Lyon sur tout dossier concernant l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement délibère de cette question et peut choisir de la transmettre au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite (article L.2511-12 du CGCT).

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur le projet des terrasses de la Presqu'île.

Monsieur Bernard COLOMBAUD, président du CIL Centre Presqu'île, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du CIL Centre Presqu'île, avec l'accord du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Concertation sur le projet des terrasses de la Presqu'île

« Peut-on espérer qu'une véritable concertation soit engagée avec la métropole pour examiner les réflexions du CIL sur le projet des terrasses de la Presqu'île -qui comprend notamment les aménagements des places Saint-Nizier et d'Albon et du Belvédère-, et à quelle échéance ?»

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT

